

Réunion du conseil Municipal du mercredi 21 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Lorenc, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Oury

Conseillers absents : M. de Rougé (pouvoir à Mme Vérité), Mme Turlin (pouvoir à M. Gehan), Mme Hugot (pouvoir à M. Leblond)

Secrétaire de séance : Mme Vérité

Le compte-rendu du conseil du 14 décembre 2017 est adopté.

M. Ségard précise que dans le cadre de la dissolution du SIAEP Sours-Voise une répartition de l'actif, du passif et de la trésorerie du syndicat va être effectuée entre Chartres Métropole et la commune de Béville.

1/ Lotissement du Clos Blandin – cession à la commune de la voirie et des espaces communs

Une convention concernant la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement du Clos Blandin a été signée en 2010 entre Loticis et la commune.

Le lotissement est achevé, ainsi la rétrocession de la voirie et des espaces communs peut être effectuée par un acte notarié qui sera signé à l'étude notariale d'Auneau. L'emprise foncière représente 5247m² de voirie, ainsi qu'une noue drainante le long du champ d'une surface de 942 m².

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acte de rétrocession et d'autoriser le maire à le signer.

2/ Cession du terrain du lotissement la Charmille à la SAEDEL :

Le conseil municipal a approuvé le 8 septembre 2017 la cession à la SAEDEL à l'euro symbolique du terrain de la Charmille afin d'aménager le lotissement (parcelles ZI248 et ZI249). Le notaire demande à la commune de motiver la cession à l'euro symbolique.

Les conditions de la vente peuvent être justifiées par la prise en charge par la SAEDEL des coûts de démolition des bâtiments et de dépollution du terrain. Ces frais sont intégrés dans le bilan financier de l'opération d'aménagement du lotissement. La valeur du terrain (42000 €) sera inscrite dans l'acte notarié.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions de la cession à l'euro symbolique à la SAEDEL et autorise le Maire à signer l'acte à l'étude notariale d'Auneau.

Le chantier d'aménagement du lotissement va démarrer le 26 février 2018. L'entreprise Eiffage va réaliser les travaux de viabilisation. Un renforcement du réseau d'eau potable sera nécessaire rue d'Aligre pour assurer la défense incendie du lotissement.

Une haie de charmille va être plantée en limite de la parcelle agricole.

3/ Cession de l'ancien presbytère :

M. Leblond informe le conseil d'une proposition d'achat de l'ancien presbytère situé rue de l'Abbé David pour un montant de 200 000 €.

Le géomètre doit intervenir pour faire une division de la parcelle située à l'arrière du presbytère, car l'emplacement de la clôture avec la halte-garderie ne correspond aux limites cadastrales. Le notaire a été contacté pour préparer le compromis de vente.

4/ Modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir

Le SDE28 a adopté le 5 décembre 2017 une modification de ses statuts. Les intercommunalités peuvent désormais adhérer au syndicat.

Le SDE28 peut apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid). Le champ d'activités du syndicat est élargi à la production d'énergies renouvelables.

La modification des statuts prend en compte la nouvelle dénomination du SDE28 qui devient Energies Eure-et-Loir.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir.

5/ Questions diverses

M. Leblond fait le point sur la réunion publique pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement qui a eu lieu le 31 janvier en présence de M. Busson, maître d'œuvre de l'opération. Les enquêtes sur les branchements des particuliers sont en cours.

La réunion publique de présentation de la participation citoyenne avec la gendarmerie a eu lieu le 12 février dernier. Quelques habitants ont assisté à cette réunion.

M. Gehan informe le conseil que le SIRP et le conseil d'école ont approuvé la demande de dérogation pour modifier les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018 (mise en place de la semaine de 4 jours).

M. Daniel Sanchez est responsable des services techniques depuis le 1^{er} février 2018. M. Leblond remercie le personnel technique et Bruno Fleury pour le déneigement des voies communales.

M. Leblond présente le projet d'extension de l'entreprise Id Logistics dans la zone d'activités des Longs Réages. Des nouveaux bâtiments de stockage pourraient être construits.

L'entreprise Ecovalorisation a présenté un projet d'implantation pour un site de transformation de matériaux sur une parcelle agricole. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

M. Fleury fait remarquer le mauvais état des routes départementales qui s'est accentué avec les intempéries de l'hiver.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 29 mars 2018 à 19h30.

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÏA

MME LECLERC

MME OURY